

TEXTE ADOPTE no 128

«Petite loi»

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

10 avril 2003

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE,

*autorisant la ratification du traité entre la République française et le **Royaume d'Espagne** relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière.*

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 338 et 674.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée la ratification du traité entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, signé à Blois le 7 juillet 1998, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 avril 2003.

Le Président,

Signé : JEAN-LOUIS DEBRE.

N° 128 – Texte adopté (première lecture) : projet de loi de ratification du traité **France/Espagne espagne** relatif à la **coopération transfrontalière** en matière policière et douanière

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 338.